

Missions de l'Etat, Missions principales de l'Etat, Compétences, Répartition des missions

Répertoire 5 – partie 2

Objectifs

1.1.2.1.2 Missions de l'Etat

J'explique, à l'aide d'exemples actuels librement choisis, les missions attribuées par la Confédération aux niveaux cantonal et communal.

1.1.2.2.1 Missions principales de l'Etat

J'explique avec mes propres mots les missions principales de l'Etat et de mon canton.

1.1.2.2.2 Compétences

J'indique clairement les compétences pour les missions publiques à l'échelle fédérale, cantonale et communale.

Objectifs

1.1.2.2.3 Répartition des missions

J'explique la répartition des missions à l'échelle de mon administration. Je liste les différents groupes d'intérêt selon les missions de l'Etat (thème central : canton/commune). Je classe les groupes d'intérêt par domaine d'activité correspondant.

Droits et devoirs des citoyens

Je connais les droits et devoirs des citoyens et je peux citer des exemples.

Déroulement

- Accueil
- Divers exercices sur les missions et leurs compétences
- Fonctionnement de l'État
- Droits et devoirs

Exercice 1 - De quoi vous rappelez-vous par rapport à la 1ère demi-journée ?

Répondez aux questions suivantes :

- Que faut-il pour fonder un Etat ?
- Citez les types d'Etat ?
- Puis remplissez le questionnaire distribué par votre intervenant.



Exercice 2

Sur la base de l'article 54 de la Constitution fédérale : [Article 54](#)

Indiquez des compétences uniquement cantonales

Et ensuite celles qui sont partagées au niveau communal, cantonal et fédéral

Indiquez vos exemples sur des cartes à afficher.

Exercice 2 - Suite

Notez sur une feuille de flip chart :

Les compétences de la Confédération uniquement :

.....
.....
.....

En plénière discutez de tous ces éléments.

Missions et tâches des communes

Principales missions et tâches des communes

- Le contrôle des habitants
- Les finances
- Les impôts
- Les affaires sociales
- Les travaux publics
- L'administration scolaire
- La santé
- Le service des obsèques, entretien des cimetières
- La sécurité
- Les sports et la culture

Exercice 3

• Sur la base des 2 articles dans les 2 slides ci-dessous, prenez un exemple de votre entreprise que vous avez amené pour aujourd'hui et indiquez les éléments suivants :

- partage de compétences entre confédération, canton et commune (pour votre exemple) ;
- s'il y a des bases légales indiquez-les aussi avec l'indication confédération, canton ou commune
- les services ou offices en lien qui sont compétents par rapport à votre exemple.

- Temps imparti pour l'exercice : 15 minutes
- Temps imparti pour la présentation : 1 minute par personne environ

Article pour l'exercice ci-dessus

Extrait de l'article 62 de la Constitution fédérale suisse :

L'instruction publique est du ressort des cantons. Les cantons pourvoient à un enseignement de base suffisant ouvert à tous les enfants. Cet enseignement est obligatoire et placé sous la surveillance des autorités publiques. Il est gratuit dans les écoles publiques, Les cantons pourvoient à une formation spéciale suffisante pour les enfants et adolescents handicapés, au plus tard jusqu'à leur 20ème anniversaire. Si les efforts de coordination n'aboutissent pas à une harmonisation de l'instruction publique concernant la scolarité obligatoire, l'âge de l'entrée à l'école, la durée et les objectifs des niveaux d'enseignement et la passage de l'un à l'autre, ainsi que la reconnaissance des diplômes, la Confédération légifère dans le mesure nécessaire.

La Confédération règle le début de l'année scolaire. Les cantons sont associés à la préparation des actes de la Confédération

Article pour l'exercice ci-dessus

Extrait de la Constitution cantonale vaudoise, Chap. III, art. 45 :

L'Etat, en collaboration avec les communes, organise et finance un enseignement public. Cet enseignement est neutre politiquement et confessionnellement.

L'enseignement de base est obligatoire et, dans les écoles publiques, gratuit. Il favorise le développement personnel et l'intégration sociale; il prépare à la vie professionnelle et civique.

Il a pour objectif la transmission de l'acquisition du savoir; il comprend entre autres des disciplines manuelles, corporelles et artistiques.

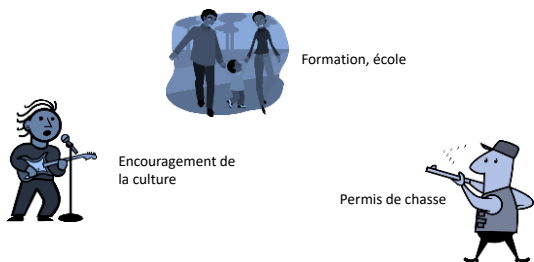
L'école assure, en collaboration avec les parents, l'instruction des enfants. Elle seconde les parents dans leur tâche éducative.

Exercice 4

1. Formez des groupes de 2 (max. 3) personnes : les apprentis travaillant pour un service de l'administration cantonale se mettent de préférence ensemble, ceux évoluant au sein d'une administration communale se mettent également dans le même groupe.
2. Discussion de groupes pour choisir le service que vous allez présenter
3. Présentation du service (organigramme) en partant de l'autorité supérieure
4. Citez et expliquez au moins 2 différentes missions/tâches du service
5. Citez les groupes d'intérêts touchés par les prestations du service
6. Donnez le/les niveaux de compétence des missions/tâches présentées

Groupes d'intérêt

Qui formule des exigences par rapport aux prestations de l'Etat ?



Groupes d'intérêt / Exercice 5

Tâches/prestations de l'Etat	Groupes d'intérêts
Education	
	Les sportifs
Santé	
	Les personnes âgées
Entretien du réseau routier	
	Les personnes handicapées
Sécurité et défense nationale	
	Une famille
Formation professionnelle	

Exercice 6 du travail préparatoire: phase d'approfondissement personnel

Selon votre constitution cantonale / règlement communal et la description de mandat de votre service de formation, veuillez noter :

- Où ce domaine d'activité est-il cité dans la constitution cantonale / le règlement communal ?
- Comment cette activité est-elle organisée par votre administration (service de formation correspondant), avec combien de collaborateurs / collaboratrices et quelles sont leurs responsabilités ?
- De quoi êtes-vous responsable dans ce domaine d'activité ? En quoi consistent concrètement vos activités ?

Temps imparti : 30'

Droits et devoirs des citoyens

La Constitution garantit un certain nombre de **droits fondamentaux** :

- Droit à la vie et la liberté personnelle
- Protection des enfants et des jeunes
- Droit d'obtenir de l'aide dans des situations de détresse
- Droit à la protection de la sphère privée
- Droit au mariage et à la famille
- Droit à un enseignement de base
- Droits politiques (vote, élection, éligibilité, référendum, initiative)

Droits et devoirs des citoyens

La Constitution donne certains **droits sociaux** à la population :

- Enseignement de base gratuit
- Assistance judiciaire gratuite
- Droit à une aide dans des situations de détresse

La Confédération et les cantons s'engagent également à assurer un bien-être social, réparti équitablement.

Droits et devoirs des citoyens

Les **garanties de l'Etat de Droit** sont une série de principes qui imposent à l'Etat certains comportements à l'égard de ses citoyens dont les plus importants sont :

- L'interdiction de l'arbitraire
- La garantie d'accès aux tribunaux
- Le principe d'égalité
- La garantie du respect des règles de procédure



Droits et devoirs des citoyens

Les droits et les devoirs des citoyens sont mis en parallèle car **la liberté et la responsabilité n'existent pas l'une sans l'autre.**

La Constitution prévoit notamment les devoirs suivants :

- Respect de la loi
- Devoir militaire
- Devoir scolaire
- Devoir fiscal
- Devoir civique



...

Libertés individuelles

La Constitution suisse reconnaît à ses citoyens un certain nombre de libertés individuelles :

- Liberté de conscience et de croyance
- Liberté d'opinion et d'information
- Liberté des médias
- Liberté de la langue
- Liberté de la science
- Liberté de l'art
- Liberté de réunion
- Liberté d'association
- Liberté d'établissement
- Liberté économique
- Liberté syndicale



Complétez votre DFP (relation CI)

1.1.2.2.1 « Missions principales de l'Etat », **1.1.2.2.2** « Responsabilité » et **1.1.2.2.2** « Répartition des missions », du CI en lien avec l'objectif évaluateur **1.1.2.2** « Servir de manière approprié les clients/groupes d'intérêts internes et externes » O.E. entreprise.

Répondre aux deux questions du DFP de l'objectif évaluateur 1.1.2.2 :

- **Quels contenus, informations, indications, documents, etc. des CI me sont particulièrement utiles pour mon travail dans la vie pratique ?**
- **Comment puis-je utiliser ces contenus, informations, indications, documents, etc... pour mon travail ?**

Avez-vous des questions ?



Merci de votre participation et bonne continuation !
